

L'ACTIVITÉ 2023 EN SANTÉ-SÉCURITÉ TRAVAIL



Sommaire

3

Editorial

4

La MSA en bref

5-7

La santé-sécurité au travail
au sein de la MSA

- 5 Organisation SST
- 5 Effectifs CCMSA et MSA
- 6-7 Activité Santé-Sécurité
au Travail
 - Actions en milieu de travail
 - Activité médicale



8-11

Le Plan Santé-Sécurité
au Travail 2021-2025

- 8 Présentation
- 9-10 Exemples d'actions de terrain
(dont retour actions issues
du bilan prévention Primaire
et actions IDEST)
- 11 Focus sur le dispositif
Phyt'attitude

12

L'accompagnement
financier

- 12 Allocation d'actions de santé
au travail
- 13 Dispositifs d'accompagnement
technique et financier

14-21

Les grands travaux
CCMSA 2023

- 14-17 Lancement des travaux
sur la certification
- 18 Le programme de prévention
du mal-être
- 19 Le bien-être animal
Doctrines MSA sur TMS/TPS
- 20 Doctrine sur les exosquelettes
- 20 Elargissement de la délégation
des examens périodiques SIR
aux IDEST
- 21 Les sujets de communication
2023



22

Commissions paritaires
d'hygiène, de sécurité
et des conditions de travail



23-24

Études et enquêtes

- 23 L'étude FOLPEL - Exposition
des travailleurs viticoles
lors des vendanges
- 24 La cohorte Agrican
- 24 Les études de séroprévalence
d'agents pathogènes transmis
par les tiques ou par la faune
sauvage

25

L'animation de réseau SST

- 25 Les outils d'information
- 25 Les Journées Régionales
SST MSA

26

Le site SSA

27

La bibliographie du Bimsa

Éditorial



Patrice Heurtaut
Directeur de la Santé-Sécurité
au Travail, CCMSA

Habitée par une volonté intense de renforcer l'offre de service de nos 35 caisses de MSA en matière de santé et sécurité au travail (SST), 2023 fut sans nul doute l'année des concrétisations de projets innovants et d'un resserrement de l'accompagnement et de l'animation du réseau SST par sa Direction SST (DSST).

Concrétisation de projets innovants d'abord : face à une pénurie de médecins du travail (MT) rendant difficile la réalisation de certaines missions SST quels que soient les Régimes, la CCMSA dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021, a porté une expérimentation ciblée élargissant le transfert d'activités des MT vers les infirmiers qualifiés en santé au travail, en particulier aux examens périodiques dans le cadre du suivi individuel renforcé.

2023 fut l'année de son évaluation quantitative et qualitative. Celle-ci a permis de mettre en évidence pour les MSA expérimentatrices : une augmentation du nombre de salariés ayant bénéficié d'une visite ; une satisfaction globale des salariés et des employeurs et une réelle dynamisation des relations au sein des équipes pluridisciplinaires de santé au travail, en coordination avec leurs équipes administratives. L'efficacité de ce dispositif a permis de confirmer sa contribution à l'amélioration du service rendu aux adhérents. Fort de ce constat, la CCMSA a donc souhaité porter, fin 2023, la généralisation de cette délégation à tous ses services, en lien avec le Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Toujours en matière d'expérimentation, en novembre 2023, la MSA et la Fédération nationale du crédit agricole ont souhaité travailler de concert sur le sujet de la télésanté afin de mener à bien certaines visites médicales. L'objectif étant d'en évaluer les leviers et les freins en 2024 pour établir le cas échéant les éléments de bonnes pratiques à généraliser dans le réseau.

Autre sujet avec un enjeu stratégique fort : la mise en œuvre de la réforme de 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, et particulièrement sa mise en effectivité concernant la certification des 35 services SST de la MSA.

Obligation réglementaire, ce dispositif vise à garantir l'homogénéisation, l'effectivité et la qualité des prestations proposées à nos salariés et employeurs agricoles. La DSST accompagnera donc ses services pour atteindre le niveau 1 du référentiel AFNOR 2218, propre au régime agricole.

Une volonté ensuite de la MSA de mobiliser l'ensemble de ses services SST afin de continuer à mettre en œuvre les Incontournables et Ambitions du Plan santé sécurité au travail (PSST) en agriculture 2021-2025. En effet, les équipes du réseau SST MSA ont poursuivi leur accompagnement des entreprises et travailleurs du secteur agricole afin de leur permettre d'exercer leur activité professionnelle dans les meilleures conditions.

L'année 2023 marque également le lancement du bilan à mi-parcours du PSST 2021-2025 avec une évaluation portant sur 3 composantes : l'évaluation des modalités d'action, l'évaluation par enquête auprès d'un échantillon d'adhérents MSA, qui permettra de rendre compte des résultats des actions et l'évaluation des actions du Plan par le réseau SST des MSA, au travers de récits d'action. Cette évaluation sera poursuivie au cours de l'année 2024.

Portée enfin par l'envie de retrouver en présentiel l'ensemble des collaborateurs SST de la MSA, la DSST a organisé ses Journées Régionales SST. Ce temps fut l'occasion d'échanger sur nos pratiques professionnelles et de revenir sur les sujets à enjeux stratégiques forts à déployer.

Ce bilan 2023 est le résultat de l'engagement des équipes SST de la MSA et je tiens à les en remercier.

La MSA en bref

Deuxième régime de protection en France, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droits : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main d'œuvre.

Chiffres clés en 2023



5,1 millions
de ressortissants
au régime agricole

28,1 milliards
d'euros
de prestations sociales versées

1,26 millions
d'actifs

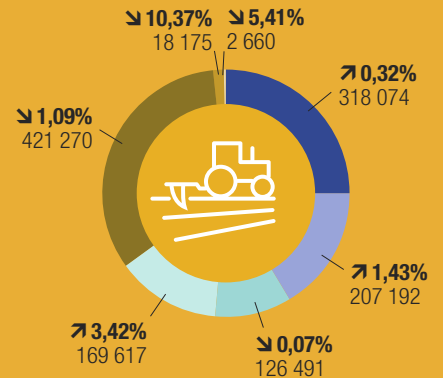
dont :

442 105
non-salariés agricoles

et

820 374
salariés

Évolution des actifs agricoles 2022/2023



SALARIÉS* 821 374 | 65,01%

- Exploitation culture-élevage
- Organismes de services
- Secteur coopération
- Autres activités

NON-SALARIÉS* 442 105 | 34,99%

- Chefs d'exploitation ou entreprise
- Collaborateurs d'exploitation
- Aides familiaux

* Nombre de salariés en situation d'emploi au 1^{er} janvier 2023

Organisation

1

caisse centrale
"tête de réseau"
et

35

MSA locales

Les MSA locales couvrent au maximum quatre départements afin de respecter les identités géographiques et culturelles, les équilibres économiques et les distances entre sites. L'implication des élus, dans la définition et la mise en œuvre des actions, permet de répondre aux besoins décelés localement.

3 valeurs

La MSA exerce son activité dans le respect de trois valeurs essentielles : la démocratie, la solidarité et la responsabilité.

La MSA couvre tous les risques de la protection sociale, de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement. Elle mène également des actions à caractère sanitaire et social.

La MSA est l'unique régime de protection sociale intégrant le secteur de la santé et de la sécurité au travail (SST). Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels.

EN VIDÉO



Le rôle et le fonctionnement de la MSA

expliqué en 2 minutes

La santé-sécurité au travail au sein de la MSA

Organisation SST

La Direction Santé-Sécurité au Travail (DSST) de la CCMSA est la tête de réseau des services SST MSA.

Ses missions sont de :

- conseiller, animer et assister les services SST notamment dans la mise en place de leurs actions ;
- assurer la coordination des services ainsi que la mutualisation et l'évaluation de leurs actions ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre de la politique nationale de santé et de sécurité au travail des salariés et des non-salariés agricoles.

Elle est composée de 3 entités :

L'échelon national de la santé-sécurité au travail comprenant le Collège Médical et le Département de la Prévention des Risques Professionnels

Le Département Expertise et Pilotage

La Maîtrise d'Ouvrage Stratégique

La prévention auprès des exploitants agricoles dans les départements d'Outre-Mer

Le dispositif de prévention des risques professionnels concernant les exploitants des quatre départements d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane) est mis en œuvre depuis 2006 via les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) qui agissent auprès des exploitants pour le compte de la MSA. Et, depuis 2015 la MSA d'Armorique assure la gestion de la protection sociale des non-salariés agricoles mahorais au sein de la Caisse de Sécurité Sociale (CSS) de Mayotte.

En 2022, les CGSS de Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane ont mis en œuvre leur déclinaison locale (pour les seuls exploitants agricoles) du Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture 2021-2025 de la CCMSA.

35
services SST



Un service SST présent dans chacune des 35 MSA réparties sur l'ensemble du territoire

Effectifs SST

MSA

En 2023, le réseau SST était composé :

Des équipes pluridisciplinaires de santé au travail :

- 218,3 ETP médecins du travail (dédiés aux SA, ATEXA et conventions et mise à disposition)
- 237,2 ETP infirmiers de santé au travail
- 254,9 ETP secrétaires et assistants médico-administratifs pour la santé au travail

Des équipes de Prévention des risques Professionnels (PRP) :

- 267,3 ETP responsables et conseillers PRP
- 55,9 ETP secrétaires et assistants PRP

L'effectif total était de :

1 033,6 ETP

* ETP : Equivalent Temps Plein

CCMSA

En 2023, la direction SST était composée de :

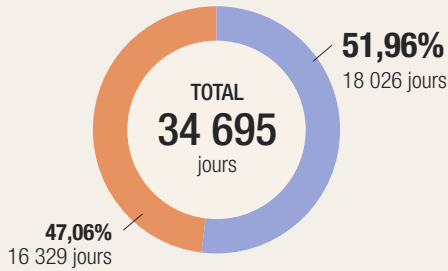
36 personnes soit 35,2 ETP

- 1 directeur SST (1 ETP)
- 4 médecins du travail conseillers techniques nationaux (4 ETP)
- 1 infirmière conseillère technique national (1 ETP)
- 3 secrétaires (2,40 ETP)
- 4 responsables administratifs (4 ETP)
- 11 conseillers nationaux en prévention des risques professionnels (11 ETP)
- 10 chargés de missions/chargés d'études (9,80 ETP)
- 1 chef de projet MO (1 ETP)
- 1 attaché de direction (1 ETP)

Activité santé sécurité au travail

Actions en milieu de travail

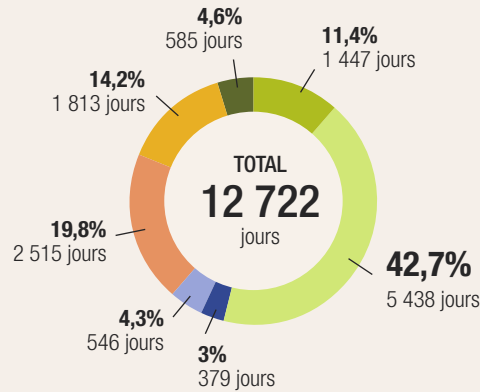
Temps consacré aux actions en milieu de travail SST en 2023



- Plan SST 2021-2025
- Hors plan

En 2023, près de 52% du temps passé en actions en milieu de travail concernait des actions en lien avec le Plan Santé Sécurité au Travail (PSST).

Répartition du temps passé en actions en milieu de travail aux priorités incontournables¹ du plan SST en 2023



- Évaluer les risques, supprimer les expositions aux produits chimiques les plus dangereux, avec l'objectif d'inciter à la substitution ou à la suppression des CMR² 1A 1B
- Prévenir les troubles musculo-squelettiques et psychosociaux dans les entreprises en abordant la problématique en prévention primaire et par une approche systémique
- Développer la prévention liée à l'utilisation des machines en agissant dès la conception et en développant la connaissance des risques auprès des utilisateurs
- Prévenir les accidents de chutes de hauteur en agriculture
- Agir sur les situations fragilisant l'employabilité des actifs agricoles dans le cadre du guichet unique
- Développer la prévention primaire concernant la conception et l'aménagement des lieux de travail, des matériels et des organisations
- Prévenir le mal-être professionnel des actifs agricoles

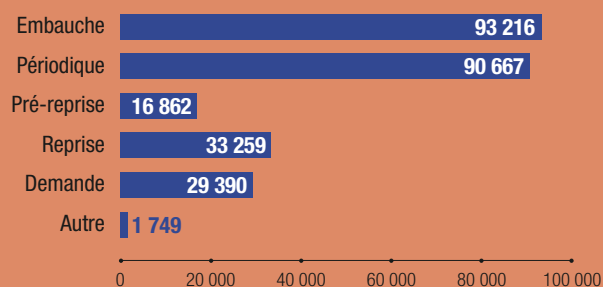
En 2023, 42,7% du temps passé en actions en milieu de travail dans le cadre du PSST visait la thématique prévention des TMS/TPS.

¹ Les « incontournables » sont des thématiques déployées sur tout le territoire et sur lesquelles l'ensemble du réseau SST se mobilise.
² CMR : cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.



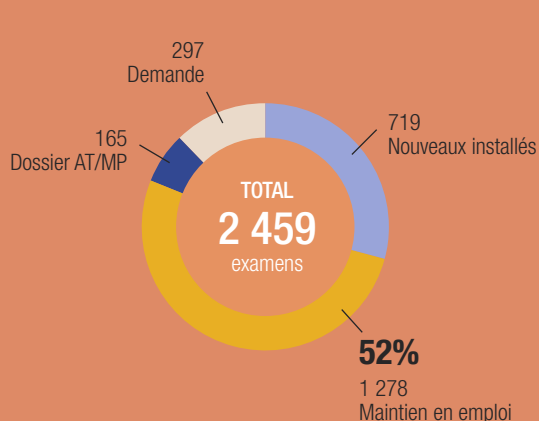
Activité médicale

Surveillance médicale en 2023 Répartition par type d'examens réalisés pour les salariés agricoles



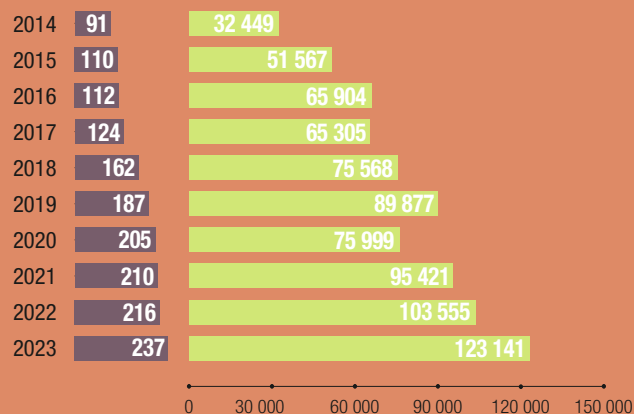
En 2023, 265 143 examens et visites auprès des salariés agricoles ont été réalisés par les médecins du travail (MT) et infirmiers de santé au travail (IDEST).

Répartition par type des examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2023



Sur les 2 459 examens réalisés pour les non-salariés agricoles, 1 278 examens (52%) concernaient le maintien en emploi.

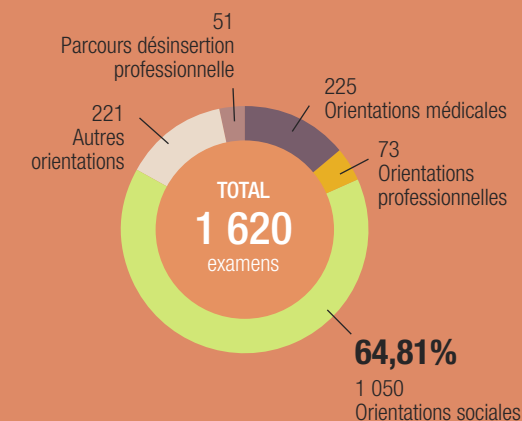
Évolution du nombre annuel de visites ST réalisées par les infirmiers auprès des salariés agricoles au regard des effectifs IDEST



● Effectif IDEST
● Nombre annuel de visites réalisées par les IDEST

Depuis 2014 le nombre d'infirmiers de santé au travail est en augmentation. Hormis en 2020 (année du Covid) le nombre de visites ST réalisées croît lui aussi chaque année.

Répartition des orientations données suite aux examens médicaux consacrés aux non-salariés agricoles en 2023



Sur les 1 620 orientations données suite aux examens médicaux des non-salariés agricoles, 1 050 (64,81%) avaient une dimension sociale.

Le Plan Santé Sécurité au Travail 2021-2025

Le Plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture a pour objectif d'accompagner les professionnels agricoles à développer leur capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

Il est le fruit d'une coopération des équipes santé-sécurité au travail de la MSA au niveau national et local.



PLAN SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN AGRICULTURE 2021-2025

Un plan INNOVANT

- Prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles
- Le travail comme source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement

Deux types D' ACTIONS

- INCONTOURNABLES** déployées sur tout le territoire
- AMBITIONS** qui répondent à des besoins locaux et à des initiatives collectives

Trois orientations MAJEURES

- Agir pour préserver la santé dans le travail**
 - Risque chimique
 - Risques liés aux machines
 - Les chutes de hauteur
 - Les troubles musculosquelettiques et psychosociaux
 - Prévention de la désinsertion professionnelle
- Accompagner les projets liés aux évolutions du monde agricole**
 - Prévention primaire à la conception et l'aménagement des lieux de travail
 - Évolutions technologiques
 - Évolutions sociétales et environnementales
- Co-construire ensemble les actions de prévention**
 - Organismes de recherche
 - Élus MSA
 - Employeurs
 - Partenaires de la MSA
 - Salariés
 - Agriculteurs
 - Prévention du mal-être
 - Santé publique

À travers ce nouveau plan SST, la MSA s'engage à donner aux professionnels agricoles la capacité d'agir pour leur santé et la performance de leur entreprise.

ssa.msa.fr
Santé Sécurité au travail en Agriculture

Les actions proposées dans le PSST 2021-2025 et les outils de communication sont disponibles sur le site ssa.msa.fr

[CLIQUER ICI](#)

Le Plan SST 2021-2025 (document complet) est disponible sur le site ssa.msa.fr

[CLIQUER ICI](#)

Exemples d'actions sur le terrain

Prévention primaire

Conception d'une plateforme pour travail à faibles hauteurs en JEV



**MSA
Poitou**

OBJECTIF

Sécuriser les interventions à faible hauteur (notamment la taille des haies) et réduire les risques de TMS liés au travail avec mes bras au-dessus de la ligne de cœur, depuis le sol.

DESCRIPTION

Projet lancé en 2021, suite à la sollicitation d'un ESAT, une réflexion a été engagée pour rechercher un équipement

de remplacement pour la mise en hauteur pour le travail à faible hauteur. Un groupe de travail composé des MSA Poitou, Maine et Loire, Portes de Bretagne, et de la CCMSA a réalisé une enquête auprès des JEV des 5 départements et des visites de chantiers, pour aboutir à la fabrication de 3 prototypes au cours de l'année 2023 qui ont été mis à l'essai dans une quinzaine d'entreprises des 5 départements. Les résultats de ces essais devraient être connus en 2024.

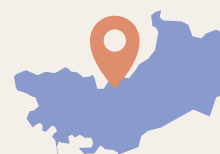
PARTENAIRE

Constructeur DUARIB

Qualité de vie au travail

Organisation d'un théâtre citoyen

**MSA
Portes de Bretagne**



OBJECTIF

Permettre à des employeurs et salariés de débattre sur des sujets d'amélioration de la qualité de vie au travail.

DÉROULÉ/DESCRIPTION

Les services Santé Sécurité au Travail et Vie Mutualiste de la MSA Portes de Bretagne, en collaboration avec les élus du territoire, ont organisé un théâtre citoyen. A partir de 3 saynètes empruntées à la vie de TPE dont une en exploitation agricole, les 40 employeurs et salariés présents, ont pu débattre sur les relations de travail, l'écoute, l'accueil en entreprise et le sens du travail.

PARTENAIRE

La troupe YDITH

INFOS COMPLÉMENTAIRES

Plus d'informations sur le site de la MSA Portes de Bretagne :

[CLIQUER ICI](#)

Machine/Sécurité routière

Promotion du port de la ceinture de sécurité dans les engins agricoles



**MSA
Marne Ardennes
Meuse**

OBJECTIF

Inciter les professionnels agricoles à porter la ceinture de sécurité au volant de leurs engins agricoles.

DÉROULÉ/DESCRIPTION

En juillet 2023, période de moisson, la MSA Marne Ardennes Meuse a relayé

la campagne nationale sur le port de la ceinture et l'a enrichie d'outils développés localement (2 planches de bandes dessinées et un podcast).

Retrouvez ces outils sur le site de la MSA Marne Ardennes Meuse :

[CLIQUER ICI](#)

Exemples d'actions sur le terrain (suite)

Saisonniers

Création d'une application de « prévention des risques professionnels auprès de salariés saisonniers »

**MSA
Loire Atlantique
Vendée**



OBJECTIF

Apporter des conseils de prévention compréhensibles pour les saisonniers étrangers.

DÉROULÉ/DESCRIPTION

Créé par l'équipe des infirmières en santé au travail de la MSA Loire Atlantique Vendée, cette application est utilisée dans le cadre des consultations et visites de suivi de l'état de santé des saisonniers agricoles non-francophones. Elle permet de fournir des conseils sur les risques rencontrés (chimique, TMS...) dans différentes filières (maraîchage, viticulture ...).

Les messages sont transmis grâce à des visuels, des audios et des écrits présentés sur une tablette.



Hippique

Organisation d'une table ronde « Quels sont les effets de la préparation physique sur la qualité d'équilibre du cavalier et la prévention des blessures ? »

OBJECTIF

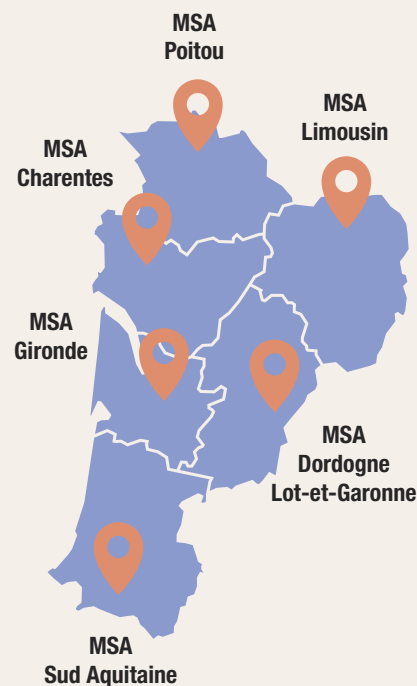
Echanger et présenter les résultats d'une étude sur la préparation du cavalier.

DÉROULÉ/DESCRIPTION

A l'occasion du Jumping international de Bordeaux qui s'est déroulé en février 2023, l'ARCMSA Nouvelle Aquitaine a organisé une table ronde afin de présenter les résultats d'une étude sur les effets de la préparation physique sur la qualité d'équilibre du cavalier et la prévention des blessures.

Cette étude, lancée en 2019, démontre les bienfaits de la proprioception, qui désigne la perception, consciente ou non, de la position des différentes parties du corps, dans le cadre de la préparation physique du cavalier. Suite à cette étude, 3 vidéos explicatives ont été réalisées.

ARCMSA NOUVELLE AQUITAINE



PARTENAIRES

Portée et financée par les six MSA de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec l'Institut français du cheval et de l'équitation, le centre national des sports de la Défense et la faculté de Paris-Saclay, elle a été conduite par Agnès Olivier, chercheuse en sciences du sport, avec Jean-Philippe Viseu, podologue posturologue, des préparateurs physiques et 19 cavaliers professionnels, dont Karim Laghouag, champion olympique de concours complet d'équitation.



INFOS COMPLÉMENTAIRES

Vidéo replay de la table ronde :

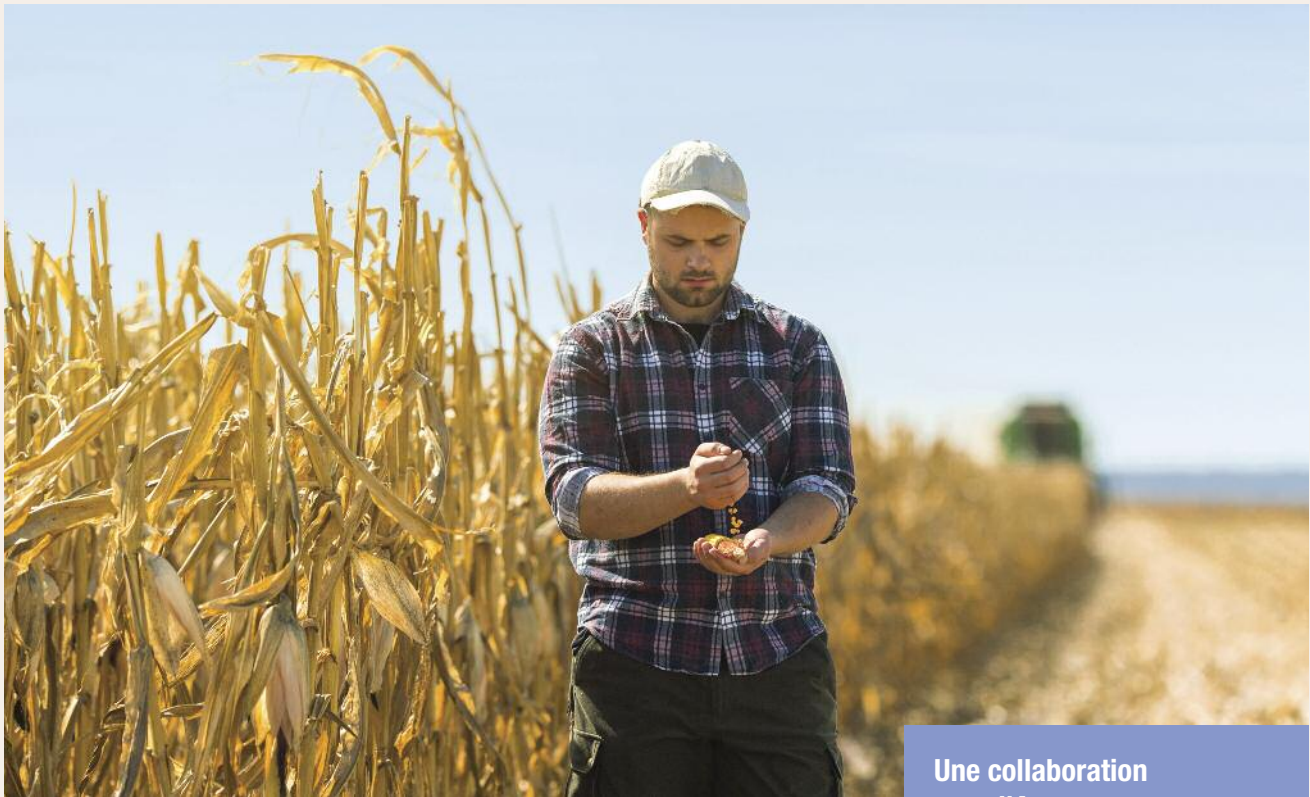
[CLIQUER ICI](#)

▶ [Vidéo 1 – les effets de la préparation physique chez les cavaliers](#)

▶ [Vidéo 2 – les effets de la préparation physique chez les cavaliers](#)

▶ [Vidéo 3 – les effets de la préparation physique chez les cavaliers](#)

Focus sur le dispositif Phyt'attitude



Le dispositif Phyt'Attitude est un dispositif de toxicovigilance en agriculture créé en 1991 et piloté par la MSA dont les cibles sont les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques.

Ce dispositif repose sur les 35 MSA et plus particulièrement sur les services de santé sécurité au travail et leurs équipes pluridisciplinaires.

Il fonctionne sur le principe de la déclaration volontaire d'événements indésirables par les travailleurs agricoles via un numéro vert gratuit 0800 887 887 ou via le signalement par les équipes pluridisciplinaires MSA à l'occasion d'une visite périodique ou lors d'une visite d'entreprise.



Dans les deux cas les remontées d'informations sont transmises à la CCMSA par le réseau SST des MSA, puis les signalements sont expertisés par des toxicologues. Ceux concernant les pathologies aiguës donnent lieu à un score d'imputabilité croisant les symptômes déclarés et leur chronologie de survenue. Les dossiers expertisés sont ensuite saisis sur la base Phyt'Attitude en y intégrant les données recueillies quant aux circonstances d'exposition, à des fins d'analyse.

Cet outil de veille et d'alerte permet à la MSA de cerner les circonstances d'exposition aux produits phytosanitaires en cause dans les intoxications et de mener des actions de prévention ou des études complémentaires ainsi que de faire évoluer la réglementation ou les autorisations de mise sur le marché.

Des travaux de dématérialisation du formulaire de saisie Phyt'Attitude ont été réalisés entre 2021 et 2023 en vue d'un déploiement au niveau de chaque MSA. Depuis novembre 2023, il n'y a plus de

Une collaboration avec l'Anses

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), est en charge notamment de l'évaluation de la sécurité et de l'efficacité des produits phytopharmaceutiques et depuis le 1er juillet 2015 de la délivrance des autorisations de mise sur le marché (AMM). A sa demande, la CCMSA a réalisé 5 extractions de la base Phyt'Attitude pour l'année 2023 sur des spécialités commerciales ou des substances actives préoccupantes. Celles-ci sont utilisées par l'Anses lors du renouvellement des AMM des produits phytopharmaceutiques et la rédaction des fiches de phytopharmacovigilance.

saisie de dossiers papiers (hors dossiers pathologies chroniques).

En 2023, compte tenu de la modification des critères de l'indicateur CPG, 66 dossiers CPG ont été reçus.

L'accompagnement financier

Allocation d'actions de santé au travail

Pour la 8^e année consécutive, en 2023 chaque MSA a bénéficié d'une allocation dédiée au financement d'actions de santé au travail.

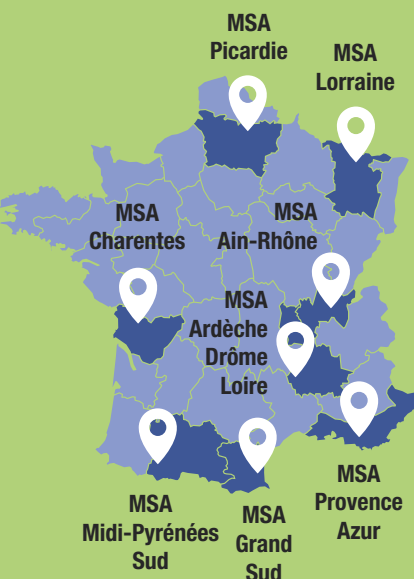
Cette allocation permet de donner des moyens financiers aux services SST afin d'assurer leurs missions, en ayant recours aux compétences de prestataires de services et notamment d'intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) en complément de l'action de l'équipe pluridisciplinaire de Santé au Travail.



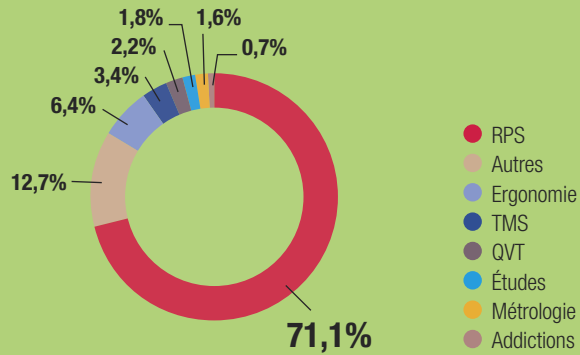
551 actions financées

Données issues des retours de 27 MSA.

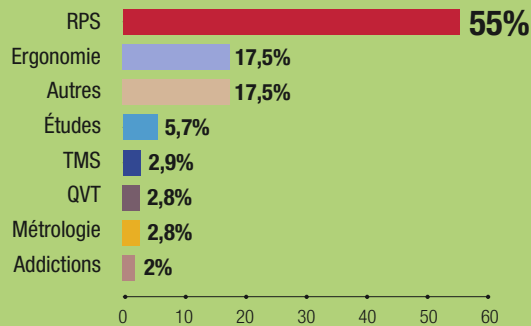
Quelques exemples qui résument les actions et initiatives en matière de santé et de sécurité au travail menées par les différentes MSA :



Répartition des actions



Répartition des dépenses



▸ Prévention de la désinsertion professionnelle

Formation interne pour la MSA de Charentes sur la prévention de la désinsertion professionnelle, des inaptitudes et handicaps avec des études de cas.

▸ Création d'un Kit pédagogique

Création par la MSA Ain-Rhône d'un kit pédagogique « parcours et transitions » en partenariat avec Handi Lyon Rhône pour sécuriser le passage d'une inaptitude à l'accompagnement par le service public de l'emploi.

▸ Évaluation des conditions de travail

Les MSA PA, MPS et ADL, ont mis en place un dispositif qui permet d'évaluer les conditions de travail et événements professionnels et donc de dépister les risques de burnout pour les travailleurs salariés des secteurs et filières de la production agricole et d'établir un accompagnement adapté.

▸ Réalisation du calendrier des TMS

Réalisation d'un calendrier présentant les TMS et les conseils de bonnes postures à destination des entreprises paysagistes par la MSA Grand Sud.

▸ Sensibilisation et formation aux risques routiers

Co-organisation de la MSA Lorraine de la journée d'actions SAFETY DAYS avec la Prévention Routière afin de sensibiliser et de former aux risques routiers.

▸ Organisation de débat théâtral

Organisation d'un débat théâtral par la MSA Picardie sur la gestion des conflits en entreprises.

Dispositifs d'accompagnement technique et financier

Le PSST 2021-2025 consacre un volet sur l'optimisation des incitations financières à destination des entreprises.

Sur les 5 dernières années, le nombre de demandes d'Aides Financières Simplifiées (AFS) accordées est relativement stable ce qui témoigne d'une réponse adaptée aux besoins exprimés par les entreprises.

Au total,

967

AFSA

1 245

AFSE

ont été signées en 2023

16

CNOP Filières

étaient actives en 2023

94

contrats de prévention

ont été signés en 2023



Afin de permettre à l'ensemble des entreprises du Régime Agricole employant jusqu'à 199 salariés de pouvoir bénéficier d'un contrat de prévention, le principe d'une Convention Nationale d'Objectifs de Prévention par CTN a été présenté en 2022.

L'arrêté du 3 février 2012 relatif aux avances (section 1), instaurant ce principe de CNOP par CTN a été publié le 12 décembre 2023, permettant ainsi d'engager dès 2024 les discussions avec le groupe de travail composé des organisations représentatives d'employeurs et des salariés membres titulaires de chaque CTN compétent pour travailler sur un projet de CNOP.



Les dispositifs AFSA et AFSE

Les dispositifs Aides Financières Simplifiées Agricoles ou AFSA (pour les TPE comptant moins de 10 salariés ETP) et Aides Financières Simplifiées Exploitants ou AFSE (pour les chefs d'entreprise non employeurs de main d'œuvre) ont pour objectif de « mettre en mouvement » les chefs d'exploitation et de petites entreprises sur les questions de santé sécurité au travail, en leur faisant mettre en œuvre une première action de prévention.

Les grands travaux de la CCMSA



Chaque service SST en MSA va devoir obtenir sa certification AFNOR 2218 via un audit réalisé par un organisme indépendant, agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).



En route vers une certification qualité des services de santé, sécurité au travail de la MSA

La certification des services SST MSA vise à garantir l'homogénéité, l'effectivité et la qualité des services rendus aux entreprises agricoles cotisantes, à leurs salariés et aux non-salariés agricoles adhérents volontaires.

L'article 11 de la [loi n°2021-1018 du 2 août 2021](#) pour renforcer la prévention en santé au travail a prévu la certification des services de santé au travail en agriculture (service SST MSA) et des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI). En Agriculture, dans les MSA, le service SST MSA est la Section de santé au travail dénommée service Santé Sécurité au Travail (Article D717-34 du CRPM). Cette activité est incluse dans le guichet unique MSA, avec toutes les fonctions supports MSA qui contribuent au bon fonctionnement de la SST.

L'[arrêté du 28 novembre 2023](#) fixant le cahier des charges de certification des services de santé au travail en agriculture a été publié au Journal Officiel du 1^{er} décembre 2023, suivi de la mise à disposition du [référentiel AFNOR Spec 2218 et du plan de contrôle](#) afférent. Cette norme AFNOR est désormais opposable aux services SST des 35 MSA.

Elle est le fruit d'un groupe de travail piloté par l'AFNOR, qui s'est réuni en parallèle du groupe de travail AFNOR SPSTI (qui a débouché sur l'AFNOR SPEC 2217). Pour la norme AFNOR 2218, 7 sessions de négociation ont réuni l'AFNOR, le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), les partenaires sociaux agricoles, la Direction de la Santé sécurité au travail (DSST) de la CCMSA, les MSA Berry-Touraine, Ile de France, Loire-Atlantique Vendée. Ces travaux ont permis d'intégrer les spécificités MSA.

Chaque service SST en MSA va devoir obtenir sa certification AFNOR 2218 via un audit réalisé par un **organisme indépendant**, agréé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC). La certification SST vise à porter une **appréciation** sur les champs suivants :

- ▀ La qualité et l'effectivité des services rendus dans le cadre de l'ensemble socle de services ;
- ▀ L'organisation, la continuité du service et la qualité des procédures suivies ;
- ▀ La gestion financière et la tarification ;
- ▀ La conformité du traitement des données personnelles au droit européen ;
- ▀ La conformité des systèmes d'information et des services ou outils numériques utilisés aux référentiels d'interopérabilité et de sécurité.

L'ensemble socle de services, dit « **Offre socle** » comprend les 3 missions suivantes, que réalise déjà la MSA :

- Prévention des risques professionnels
- Suivi de l'état de santé
- Prévention de la désinsertion professionnelle

Il est à noter que la certification des services SST MSA ne s'applique pas aux conventions MSA de suivi en santé au travail pour l'enseignement agricole, la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale.

La certification AFNOR 2218 est essentielle pour la MSA, ses enjeux mobiliseront nos équipes à court, moyen et long terme pour :

▸ **S'assurer de la pérennité des services SST MSA**

La certification contribue à l'obtention de l'agrément des services SST MSA, condition sine qua non afin que la MSA puisse exercer ses missions en santé au travail.

Dans le cadre de la réforme, l'agrément va être donné par les DREETS, pour chaque MSA pour 5 ans, sauf manquement au cahier des charges national agricole de l'agrément des SSTA (qui peut entraîner la réduction de la durée de l'agrément à 2 ans non renouvelable). De fait, l'obtention de la certification est l'un des critères du cahier des charges national agricole de l'agrément des services SST MSA par les DREETS (art. D. 717-43 à 46 du CRPM).

▸ **Répondre à la demande des partenaires sociaux et de nos tutelles**

Les dispositions de loi la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 font notamment suite à l'**Accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 relatif à la prévention renforcée et à une offre renouvelée en matière de santé au travail et conditions de travail**. Cet accord met en évidence la volonté des partenaires sociaux d'une évolution dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail. Il intègre le sujet d'une certification préalable à l'agrément administratif.

Les partenaires sociaux ont donc été intégrés aux groupes de travail tels que celui pour la rédaction du référentiel AFNOR Spec 2218 propre au régime agricole. La mise en place de la certification contribue donc au dialogue avec les partenaires sociaux.

Les Journées Régionales 2023 au sein du réseau MSA ont permis à la Direction Santé Sécurité au Travail de la CCMSA de sensibiliser les participants aux exigences du référentiel Afnor Spec 2218. Fin 2023, la CCMSA a établi un plan de travail afin que les 35 services SST MSA obtiennent toutes la certification de niveau 1 avant le 1^{er} décembre 2025, tant sur les évolutions informatiques nécessaires, la mise en œuvre d'un marché public permettant d'avoir recours à un organisme certificateur, la mise en place d'un système de gestion documentaire de procédures et de consignes métier et bien sûr l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles au sein des services SST MSA.

En conclusion, la certification des services SST MSA poursuit plusieurs objectifs :

- Permettre l'homogénéisation des pratiques
- Garantir l'effectivité de l'offre de service socle
- Poursuivre les travaux d'amélioration continue de la SST MSA



La certification contribue à l'obtention de l'agrément des services SST MSA, condition sine qua non afin que la MSA puisse exercer ses missions en santé au travail.



EXTRAITS DE LA NORME



La certification vise à s'assurer que l'ensemble des services rendus par le SSTA est **réalisé de manière effective et homogène**. Cette certification doit conduire le SSTA à **s'inscrire dans une dynamique de progrès, de qualité et de proactivité**”



Les SSTA sollicitent une certification pour répondre aux objectifs fixés par la loi visant, d'une part, à ce qu'ils répondent à l'ensemble de l'offre socle de service quel que soit le niveau de certification obtenu et, d'autre part, à ce que le mécanisme de certification soit **de nature à les inscrire dans une dynamique vertueuse d'amélioration continue**”

En MSA, la question des certifications qualité est bien connue. Échangeons avec « Monsieur Certification » pour faire le point sur les informations majeures de la certification des services SST MSA et plus particulièrement du référentiel AFNOR Spec 2218 propre au Régime Agricole :

Bonjour,
Pouvez-vous nous préciser si l'obtention de cette certification est obligatoire ?

Bonjour,
Il s'agit d'une obligation légale.
L'article 11 de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 a prévu que les services SST disposent d'un délai de 2 ans pour obtenir leur certification à compter de l'entrée en vigueur du décret d'application. Ce décret ayant été publié le 1^{er} décembre 2023, les services SST MSA doivent tous être certifiés pour le niveau 1 avant le 1^{er} décembre 2025.

Cette certification est-elle locale (par SST MSA) ou nationale (un seul certificat pour tout le réseau des SST MSA) ?

C'est une certification locale. Chaque MSA doit présenter un dossier de demande de certification l'obtenir pour son propre compte.

Quelles sont les trois grands types de missions « métier » pris en compte dans la certification ?

1. La prévention des risques professionnels
2. Le suivi médical
3. La prévention de la désinsertion professionnelle

Une certification partielle (uniquement pour certaines exigences, activités ou missions) est-elle possible ?

Non la certification ne peut pas être partielle

Combien de niveau y a-t-il dans la certification ?

Il y a trois niveaux. Le référentiel est volontairement conçu ainsi pour permettre une progressivité dans la mise en œuvre.

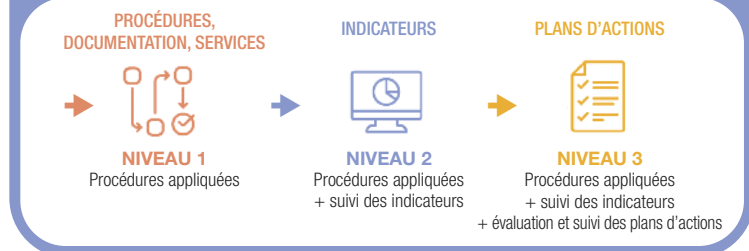
- ▶ Le service SST MSA a 2 ans après la publication du décret concernant le référentiel AFNOR SSTA pour obtenir le niveau 1.
- ▶ On ne peut rester au niveau 1 plus de 2 ans.
- ▶ On ne peut rester au niveau 2 plus de 3 ans.
- ▶ On ne peut rester au niveau 3 sans renouvellement de la certification plus de 5 ans.

Est-il possible de renouveler une certification obtenue au niveau 1 ou 2 ?

Non. La progression est « obligée ». La MSA doit se préparer à passer au niveau suivant (supérieur) lors de la période de certification du niveau précédent (inférieur)

Quelle que soit la mission considérée, quel est l'axe principal porté par les exigences liées au niveau 1 dans le référentiel ?

- ▶ Niveau 1 = Procédures = livrable + application vérifiée et disponibilité + traçabilité (mise à jour). Des impacts organisationnels sont possibles
- ▶ Niveau 2 = indicateurs + application du niveau 1
- ▶ Niveau 3 = maîtrise + amélioration continue + application des niveaux 1 et 2



Pour obtenir la certification du service SST MSA, sur quoi les exigences de l'auditeur pourront-elles être basées ?

Les exigences (sous forme de demandes ou de questions) de l'auditeur peuvent être basées sur :

- L'Offre de Service Socle réglementaire
- Le référentiel AFNOR Spec 2218
- Les preuves de l'investissement du SSTA dans une démarche d'amélioration continue. L'amélioration continue implique une évaluation périodique des obligations et/ou résultats par le Service SST MSA.

La certification se déroule-t-elle via un audit externe ou interne ?

C'est un audit externe. L'organisme certificateur doit être habilité par le COFRAC.
 Pour la certification, un audit interne est à considérer examen blanc. Seul l'audit externe de certification fait foi pour l'obtention de la certification.

S'agit-il d'un contrôle sur pièces ou sur place ?

Ce contrôle est effectué sur pièces et sur place au sein de chaque MSA, via des visites sur site et des entretiens.

Combien d'audits externes sont prévus par niveau de certification ?

2 audits au minimum sont prévus par niveau (ou période pour le niveau 3). Plus précisément :

- ▶ Un Audit pour l'obtention de la certification
- ▶ Un Audit intermédiaire ou de suivi à mi-parcours du niveau considéré.

Il peut entraîner le maintien ou la perte de la certification
 L'audit de suivi est réalisé après l'obtention de la certification en fonction du niveau de certification obtenu, soit respectivement 12 mois pour le niveau 1, 18 mois pour le niveau 2 et 30 mois pour le niveau 3.
 Un audit supplémentaire peut aussi être effectué à tout moment à la demande de la DGT, du MASA ou de la DREETS.

Le programme de prévention du mal-être

La MSA est missionnée par l'instruction du plan interministériel sur la prévention du mal-être et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté pour animer le réseau des sentinelles¹.

Elle constitue et met à jour un fichier des sentinelles dans le respect du Règlement général sur la protection des données (RGPD) afin de recenser les sentinelles « actives » déjà formées et celles qui le seront au fur et à mesure. L'objectif affiché du plan interministériel d'avoir 5 000 sentinelles à fin 2023 a



été atteint avec la formation de 5 089 sentinelles. Parmi elles, 28% sont des salariés MSA, 20% sont des élus, 84% sont en activité. En 2023, les 35 caisses de MSA sont intégrées au déploiement des formations et à l'animation du réseau des sentinelles sur leur territoire, avec notamment 22 caisses de MSA qui ont organisé des activités d'animation du réseau des Sentinelles.

En 2023, la MSA a poursuivi la dynamique partenariale initiée sur le bien-être animal, a officialisé son partenariat avec AlloAgri et avec AGRICA ainsi qu'un début de coopération avec différents acteurs du champ de la prévention du mal-être, du suicide, de l'agriculture (association Dites Je Suis Là, FNEDT (Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires), les OPCO, AgriSentinelles...).

Par ailleurs, le programme se dote d'une gouvernance pérenne et d'un reporting dédié. Ce reporting a été publié pour

la première fois en septembre 2023, et a présenté le bilan notamment sur les actions, les investissements (notamment financiers) et les moyens humains.

La CCMSA a publié une méthodologie (validée et promue par le coordinateur national du plan) pour la réalisation des diagnostics locaux partagés et des plans d'actions (à l'échelle des départements) à destination des comités techniques qui l'ont largement utilisée. Par ailleurs, la CCMSA et les MSA participent activement aux différents groupes de travail notamment sur le développement des sentinelles, la lutte contre le non-recours aux droits et la production d'outils d'information et de sensibilisation sur les territoires.

¹ Pour rappel, les sentinelles sont des personnes (professionnelles ou non) volontaires, majeures, formées et soutenues par des professionnels de la prévention pour tenir un rôle de repérage et d'orientation des personnes en risque suicidaire ou en situation de mal-être. De par leur contact quotidien et familier du monde agricole, les sentinelles peuvent détecter des situations de détresse ou de mal-être, repérer les signes précurseurs et intervenir en amont. Elles constituent un relais entre l'agriculteur ou le salarié en difficulté et les structures spécialisées (en soins, aide sociale, économique).

Dispositif Agri'écoute

Est un service d'écoute en ligne ouvert à tous les ressortissants du régime agricole. Mis en place en octobre 2014, ce dispositif s'est, depuis, étoffé et professionnalisé.

Plus de :

3 850 appels
ont été traités

avec un taux d'accessibilité de :

96%

soit :

1 685 entretiens

1 534 erreurs

(ex : chercher à joindre la MSA)

et 633 renseignements

10%
des appelants

ont bénéficié
d'un accompagnement
(plusieurs entretiens)

L'année 2023 a notamment été marquée par :

► La transmission à la direction opérationnelle du numéro national de prévention du suicide (2NPS - 3114) de la liste des contacts des caisses de MSA pour le 3114 (suite du groupe de travail 2022 « articulation avec le 3114 » dans le cadre de la feuille de route interministérielle « prévention du mal-être et accompagnement des agriculteurs en difficulté »).

► La mise à jour et la rénovation graphique des fiches thématiques de la plateforme Agri'écoute et la publication de nouvelles fiches.

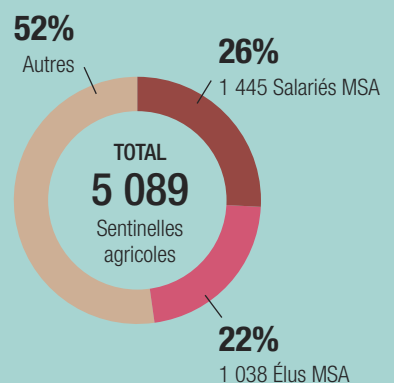
► La poursuite des actions de communication, dont les campagnes ciblées sur les chaînes du groupe TF1 :

Deux campagnes de communication, en avril et novembre/décembre 2023 :

► Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 1

► Avec Agri'écoute, il est possible de réécrire l'histoire – Spot 2

Dispositif Agri'Sentinelles



84%
de ces Sentinelles
sont en activité professionnelle

122
sessions de formation
organisées par les MSA et CGSS

Le bien-être animal



Le cœur de métier de la MSA est la promotion, la préservation, le développement de la santé des salariés et des exploitants.

Or, aujourd'hui, les interpellations sur la question du traitement des animaux, la demande sociétale, les exigences réglementaires grandissantes concernant le BEA ont des répercussions sur la charge de travail, la charge mentale, le sens du travail, la reconnaissance du

métier et donc sur la santé (physique et psychologique) de nos assurés. Passer par le travail nous apparaît aujourd'hui comme la condition pour que les demandes sociétales ne se traduisent pas en contraintes intolérables.

La question pour la MSA n'est pas tant

le BEA en tant que tel, mais la qualité de la relation homme/animal dans le travail avec les animaux qui agit comme un facteur décisif de la santé des professionnels. C'est à ce titre que le sujet du BEA interpelle la MSA.

Cette question de par sa complexité oblige à décloisonner nos organismes, à avoir une approche systémique, à décaler notre regard pour enrichir nos compréhensions.

C'est dans cette dynamique que la CCMSA a rassemblé en 2023 lors d'une 2^e journée intitulée « BEA : Et si on passait par le travail ? », les référents BEA des organismes suivants : La Coopération Agricole (LCA), Interbev, le MASA (BRCTA, DGAL), FNSEA, APCA, ITAVI, INAPORC, IDELE, IFIP, INRAE, UE...

Le périmètre de la question du BEA intègre toutes les dimensions (sociétales, économiques, santé humaines, sensibilité animale, réglementaires, organisationnelles, managériales... éthique, et même philosophiques) et déborde les champs classiques de chacun de nos organismes. Construire le périmètre de la question est un enjeu d'innovation pour nos organisations – on ne peut le faire tout seul – et nécessite de se rencontrer, de se connaître, de reconnaître nos complémentarités, de se comprendre et de construire ensemble pour faire en sorte que BEA/BEH s'épaulent et ne s'antagonisent pas.

La doctrine MSA sur la prévention des troubles musculosquelettiques et troubles psychosociaux

Prévenir les TMS et les TPS dans les entreprises par une démarche de prévention primaire et par une approche systémique est l'une des préoccupations centrales de la Direction Santé Sécurité au Travail (DSST) de la MSA.

TMS et TPS partagent les mêmes déterminants dans les situations de travail : si ce constat n'est pas nouveau, aborder conjointement leur prévention transforme les pratiques des équipes pluridisciplinaires des services de Santé et Sécurité au Travail en Agriculture (SSTA). Formaliser une méthode de prévention semblait donc nécessaire pour proposer un positionnement commun aux acteurs du réseau SST et les accompagner sur la démarche de prévention.

Cette méthode, co-construite par des référents TMS/TPS du réseau MSA et de la DSST au cours d'une dizaine de réunions de travail entre fin 2022 et 2023, prend la forme d'une doctrine destinée à faire évoluer les pratiques.

Elle implique la coopération des différents acteurs de la SSTA et de l'entreprise, est centrée sur le travail et a pour but de transformer les situations de travail et d'agir en prévention primaire. La co-construction permet de tenir compte des besoins spécifiques du monde agricole, de l'expertise et de l'expérience des équipes de terrain.

La diffusion de la « doctrine » aux équipes est prévue en 2024 et une version destinée aux entreprises sera également réalisée afin de les sensibiliser sur leur nécessaire implication dans ces projets de prévention.



La doctrine sur les exosquelettes

L'introduction dans les entreprises des nouvelles technologies, telles que les exosquelettes, est un moment important qui nécessite de questionner le travail réel afin qu'elles répondent à la fois aux objectifs d'amélioration des conditions de travail et à ceux de performance de l'entreprise.

Celles-ci engendrent en effet de véritables transformations du travail et de son organisation, des métiers, des compétences des travailleurs, et des conditions de réalisation du travail. Toutes ces transformations nécessitent d'être pensées en amont du projet d'acquisition.

Dans la continuité des actions engagées depuis 2022, l'institution a élaboré plusieurs outils à destination des acteurs de ses services SST pour accompagner

les demandes d'exosquelettes émanant des salariés ou des exploitants : une note de positionnement institutionnel sur les questions concernant les exosquelettes, une démarche d'accompagnement à leur intégration, avec quelques éléments-clés et points d'alerte, de la documentation à destination des adhérents. La démarche d'accompagnement prend appui sur l'état de la littérature, sur nos pratiques professionnelles, et sur les spécificités du monde agricole. Dans une perspective de prévention primaire, cette méthodologie réinterroge le projet d'acquisition au regard des besoins réels et des



objectifs recherchés, s'appuie sur une démarche participative impliquant le décideur et l'utilisateur final, et sur des tests en situation réelle de travail suffisamment longs. Ces différents outils ont été mis à disposition du réseau SST de la MSA lors d'un webinaire organisé à l'automne 2023.

Élargissement de la délégation des examens périodiques SIR aux IDEST



Si les réformes successives de la santé au travail ont permis d'améliorer le fonctionnement des services de santé au travail notamment en s'appuyant sur la mise en place de l'équipe pluridisciplinaire de santé au travail et la création du poste d'infirmier en santé au travail (IDEST), les services de santé sécurité au travail des MSA (services SST) restent confrontés à la problématique générale de déficit de médecins du travail (MT) rendant difficile la réalisation de certaines missions.

Dans ce contexte, la délégation d'activités des MT au profit des IDEST apparaît essentielle pour améliorer la qualité du service rendu aux assurés agricoles tant

dans le suivi médical que dans le temps consacré aux actions en milieu de travail.

La CCMSA a mis en place une expérimentation de 3 ans dans 4 services SST. Elle a élargi le transfert d'activités des MT vers les IDEST en particulier aux examens périodiques dans le cadre des suivis individuels renforcés (SIR). Ce dispositif, porté par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2021 ainsi que plusieurs décrets et arrêtés d'application, a mis à disposition des équipes SST un protocole cadre de coopération. Des formations spécifiques ont été organisées et l'outil informatique a été adapté.

En 2023, une évaluation de cette expérimentation s'est appuyée d'une part sur une approche quantitative des visites effectuées dans les services participants (comparaison de l'activité avec 4 services SST témoins et entre 2018 et 2023), et d'autre part sur une enquête qualitative auprès des bénéficiaires (employeurs et salariés) et des équipes SST.

Cette évaluation a permis de mettre en évidence pour les MSA expérimenta-

trices : une augmentation du nombre de salariés ayant bénéficié d'une visite, avec une activité globale de suivi des salariés plus importante qu'au sein des MSA témoins ; une satisfaction globale des salariés et des employeurs grâce notamment à une plus grande souplesse d'organisation des visites, au maintien de la qualité du service et à une sécurisation des procédures ; une réelle dynamisation des relations au sein des équipes pluridisciplinaires de santé au travail, en coordination avec leurs équipes administratives.

L'efficacité de ce dispositif a permis de confirmer sa contribution à l'amélioration du service rendu aux adhérents tant en quantité qu'en qualité. Par la mise en valeur des compétences et des échanges au sein de l'équipe pluridisciplinaire, il a contribué à donner plus de sens au travail de chacun. Portée par ces résultats, la LFSS pour 2024, dans son article 55, a généralisé à tous les services SST la possibilité pour le MT de déléguer à l'IDEST toute (ou partie de) la réalisation concrète de l'examen périodique du salarié en SIR.

Les campagnes de communication 2023

Les campagnes nationales MSA

► Le Port de la ceinture

La campagne Nationale MSA « Je m'attache, je me protège » dont l'objectif est de sensibiliser à l'importance du port de la ceinture a été lancée au cours du SIMA 2022. Cette campagne a été relancée en juin/juillet 2023.

Les actions ont été centrées sur les canaux et acteurs qui ont générés le plus de vues en 2022 : les médias agricoles, YouTube, les réseaux sociaux et les influenceurs.

Plus d'information sur le site : ssa.msa.fr



► Les Formations SST

L'objectif de cette campagne était de mettre en avant la singularité des formations SST proposées par la MSA. La MSA permet de « se former autrement ». En effet, nos experts proposent des cas concrets lors d'une journée entre pairs. Ces formations, financées par la MSA, sont organisées sur le terrain avec un intervenant expert dans son domaine (ergonome, expert phytos, spécialiste du risque machine...). Cette campagne a été lancée en octobre 2023.

Les actions ont consisté en une identité visuelle commune, la diffusion de la campagne via les canaux suivants : sites msa.fr, ssa.msa.fr, réseaux sociaux, influenceurs exploitants agricoles, presse.

Plus d'information sur le site : ssa.msa.fr

► Installation/transmission/transition

En 2023, la Direction de la Santé-Sécurité au Travail a participé à la création du module digital « Mon projet d'agri » qui a été lancé en novembre 2023.

Cet outil permet aux professionnels agricoles d'identifier les démarches à réaliser et les acteurs qui peuvent les accompagner dans les moments clés de leur activité, de l'installation, au développement de son activité, jusqu'à la transmission.

Le lancement de cet outil a été accompagné d'une campagne de communication : emailing, référencement internet, partenariats médias locaux.

Plus d'information sur le site :

[Mon projet d'agri](https://ssa.msa.fr)

Participation campagnes partenaires



► Campagne accidents graves

La MSA participe au Groupe de Travail Communication du Ministère du travail, de la santé et des solidarités et est partenaire des campagnes nationales.

En septembre 2023, la MSA a relayé la campagne de communication « Sécurité au travail : responsabilité de l'entreprise, vigilance de tous » du Ministère du Travail de la Santé et des Solidarités.

Cette campagne a été diffusée via le site internet ssa.msa.fr.

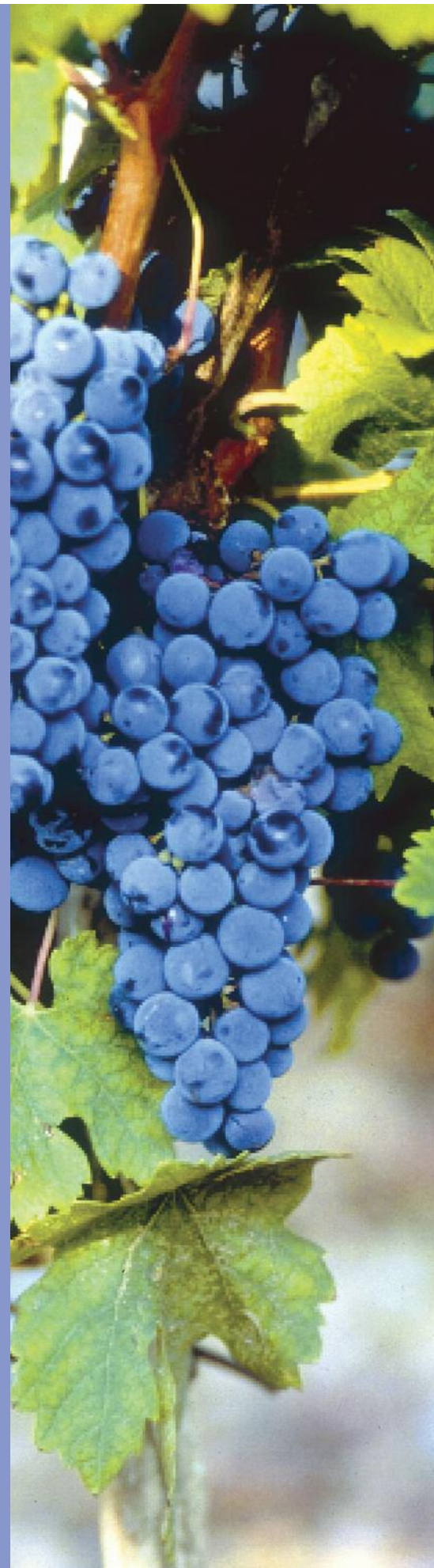
Commissions paritaires d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail



Les CPHSCT sont des instances de proximité permettant aux entreprises agricoles dépourvues de Comité social et économique (CSE), d'avoir un lieu de concertation, d'échanges et de propositions sur l'amélioration des conditions de travail ainsi que sur la santé et la sécurité au travail.

En 2023, 14 MSA ont été impliquées dans l'accompagnement d'une ou de plusieurs CPHSCT ; plus précisément, de 10 CPHSCT départementales et 6 CPHSCT pluridépartementales en fonctionnement.

Un recensement annuel est réalisé afin d'avoir une vision nationale du fonctionnement et des activités de ces commissions. Les CPHSCT ont développé une large palette d'actions allant de la formation à l'étude ergonomique, et ce en couvrant tous les risques de la production agricole.



Études et enquêtes

La Direction Santé Sécurité au Travail s'implique dans la recherche pour améliorer la connaissance des expositions professionnelles à risque pour la santé de la population agricole et accroître ainsi la pertinence des actions de prévention apportées par les services SST aux employeurs et aux travailleurs agricoles.



Pour cela, la DSST participe notamment à la mise en place des études épidémiologiques avec son réseau et ses partenaires scientifiques. Elle

s'implique aussi dans des projets de recherche plus larges comme par exemple des études de cohortes nationales.

Quelques exemples

L'étude FOLPEL

Exposition des travailleurs viticoles lors des vendanges

La DSST, en collaboration avec le Centre Universitaire de médecine générale et de santé publique de Lausanne, a réalisé en 2022-2023 une étude de biométrie dont l'objectif était d'évaluer le niveau d'exposition réel des opérateurs viticoles aux produits phytosanitaires lors de tâches de rentrée (palissage, vendanges...) comparativement aux applicateurs.

Le but était d'apprécier le délai au-delà duquel il ne serait plus nécessaire de porter des protections individuelles. Le fongicide folpel a été choisi pour réaliser cette étude. Le dosage de son principal métabolite (le phtalimide) dans les urines de l'opérateur avant et après exposition a été réalisé par le laboratoire TOXI-LABO. A partir des concentrations

mesurées et d'un modèle toxicocinétique pré-établi, la dose d'exposition au folpel a pu être reconstituée pour être comparée à la valeur limite de dose interne acceptable pour l'opérateur pendant 8 h (AOEL).

5

MSA

(Sud-Champagne, Picardie, Ardèche-Drome-Loire, Gironde et Languedoc) ont participé à cette étude.

26

séquences de travail

ont été analysées (palissage : 8 ; vendanges : 16 ; application : 2).

La concentration la plus élevée de phtalimide a été mesurée après une journée de palissage. Aucune des valeurs prédites par le modèle ne dépassait l'AOEL du folpel et le pourcentage maximum de l'AOEL estimé atteint s'élevait à 2,8% pendant le palissage. L'extrapolation des valeurs sur une semaine théorique d'exposition révélait également une exposition inférieure à l'AOEL. Ces résultats suggèrent que la contamination interne au folpel est minimale chez les travailleurs effectuant des tâches d'exposition indirecte après le délai de rentrée. Ces résultats seront valorisés en 2024 par une communication orale au CNMST à Montpellier et un affichage d'un poster au congrès du Groupe Français des Pesticides (GFP) à Lyon.



La cohorte Agrican

AGRICAN (AGRIculture et CANcer) est une cohorte de 181 000 salariés et non-salariés agricoles, constituée en 2005 dans 11 départements disposant d'un registre des cancers.

L'objectif est d'étudier les effets des expositions professionnelles, notamment à des produits phytosanitaires, sur l'apparition de certains cancers.

Le comité technique de prévention (CTP), piloté par la CCMSA, a mis en place un groupe de travail « communi-

cation » pour créer des fiches synthétiques tout public permettant une appropriation des résultats de l'étude pour chacune des filières étudiées.

Les nouveaux résultats portent sur le risque de cancer de l'ovaire chez les femmes et seront publiés en 2024 : un risque plus élevé de cancer de l'ovaire chez les femmes travaillant en élevage porcin a été retrouvé, également chez les arboricultrices et les femmes faisant du traitement de semences. Une pre-



mière fiche est en cours d'élaboration par le groupe de travail issu du CTP sur les principaux résultats d'Agrican.

Plus d'information sur le site : agrican.fr

Les études de séroprévalence d'agents pathogènes transmis par les tiques ou par la faune sauvage



Une étude de séroprévalence mesure la fréquence dans une population donnée de la présence d'anticorps spécifique contre un agent infectieux (bactérie, virus...). Ce type d'étude est un outil très utile pour évaluer et comparer les niveaux d'exposition à ces agents infectieux entre plusieurs territoires géographiques ou entre des groupes professionnels plus ou moins exposés.

Elles permettent également d'étudier les facteurs de risque ou les facteurs protecteurs contre cette infection.

La DSST s'est associée à Santé publique France pour réaliser auprès de professionnels forestiers de la moitié nord de la France, de l'Auvergne et du Limousin des études de séroprévalence d'agents infectieux auxquels ils sont plus particulièrement exposés. Le projet SMARTTIQ

(Séroprévalence des Micro-organismes A Risque de Transmission par les Tiques) a permis de collecter sur le terrain, de mai 2019 à mars 2020, les sérums et les données professionnelles de 1 777 participants statistiquement représentatifs. Une sérothèque a été constituée pour pouvoir planifier les dosages sérologiques des différents agents infectieux d'intérêt avec les laboratoires des Centres de Référence Nationaux (CNR) respectifs.

Dans un premier temps, les analyses ont porté sur deux agents infectieux transmis par les tiques, *Borrelia burgdorferi* (bactérie responsable de la maladie de Lyme), et le virus de l'encéphalite à tique. Les résultats ont montré notamment la variété des niveaux d'exposition selon les régions selon un gradient Est-Ouest et une sensibilisation importante des forestiers à ce risque par rapport à

la population générale. Ces résultats ont été valorisés en 2022 dans une thèse des Santé Publique, et en 2023 par une publication dans la revue scientifique *Eurosurveillance* et des communications dans plusieurs congrès de médecine infectieuse ou de Santé au travail, et des présentations aux professionnels.

Puis, l'analyse des sérums par le CNR des Hantavirus a permis d'estimer la séroprévalence de l'hantavirus Puumala, responsable de la fièvre hémorragique avec syndrome rénal (lié à l'inhalation d'aérosol contaminé par les déjections du campagnol roussâtre amateur des lisères de forêt) connue dans le quart Nord-Est de la France (notamment Franche-Comté et Ardennes-Haut de France). Les résultats confirment la circulation virale dans ces régions, ne retrouve pas de signal dans les régions Ouest et font suspecter une possible circulation en Auvergne et Limousin. Ils incitent à mieux sensibiliser les praticiens de ville et hospitaliers au diagnostic de cette infection sur l'ensemble du territoire. Cette étude a été publiée en 2023 dans la revue scientifique *Viruses*.

En 2023, les analyses sérologiques concernant *Francisella tularensis* (agent de la tularémie) étaient en courset celles portant sur *Anaplasma phagocytophilum* (agent de l'anaplasmose) ont démarré.

Au cours de ces vingt dernières années, aucune étude de séroprévalence n'avait été réalisée à cette échelle en Europe.

L'animation de réseau

Les outils d'information

La MSA dispose d'outils et de canaux d'information utiles à l'activité SST du réseau CCMSA et MSA.

LES OUTILS D'INFORMATION MSA

► **La Newsletter FASST**

Actualité SST pour le réseau SST de la MSA, envoyée 5 fois en 2023 par la DSST.

► **La Newsletter Risque chimique**

Actualité SST sur le risque chimique, envoyée 1 à 2 fois par an par la DSST.

► **Le Flash Info Risque chimique**

Diffusé de façon réactive dès que nécessaire pour apporter des éléments de connaissance et de compréhension en appui des démarches de prévention menées. Il est envoyé par la DSST.

► **Le SESAME**

Recueil qui regroupe les canaux et les informations essentiels au réseau SST. Mis à jour annuellement et envoyé aux responsables administratifs des MSA pour diffusion au sein de leurs équipes.



Les Journées Régionales SST MSA

La CCMSA a organisé, à l'automne 2023, 5 Journées Régionales à Bordeaux, Reims, Bobigny, Nantes et Lyon.

Ces journées ont été des temps d'échanges et de rencontres en présentiel avec de nombreux sujets d'échanges, parmi lesquels : la réforme en pratique

pour les services SST, point d'étape et évaluation du PSST, la certification, l'évolution des outils informatiques...

Tous les métiers de la SST en MSA (médecin du travail, IDEST, conseillers en prévention, assistantes SST, administratifs SST) ont pu être représentés lors de ces journées.

Site SSA

ssa.msa.fr

Le site SSA, qui s'adresse aux professionnels de la SST, aux actifs agricoles (exploitants, employeurs et salariés agricoles), regroupe l'ensemble de la documentation SST de la MSA publiée par les experts de la CCMsa et du réseau SST MSA.

Plus de 900 documents sont actuellement disponibles sur le site (documents techniques, documents d'information, enquêtes, études, vidéos etc...). Cette belle performance est liée notamment à la mobilisation du réseau SST MSA.

Une newsletter mensuelle présentant une sélection des dernières actualités et documents publiés sur le site.



Un contenu enrichi et unique

Une recherche facilitée

Un accès libre

En 2023

35 010 visites

3 565 personnes

abonnées à la newsletter mensuelle

52 940

pages « documents »

consultées

et

12 924 documents

téléchargés

Les documents consultés concernent principalement :

34% toutes filières

26% filière culture

18% filière élevage

44% tous risques

18% risques chimiques

16,6% autres risques

(Maintien en emploi, hygiène, températures, bruits, addictions...)

La bibliographie du Bimsa

Le Bimsa est le magazine national de la MSA.

Il publie des reportages et des articles d'actualité sur l'agriculture, la santé, les jeunes, les seniors, la famille, la ruralité et la protection sociale.

Une rédaction de six journalistes parcourt tous les territoires du pays pour offrir un panorama de la vitalité du monde rural et de la créativité de tous ceux qui y vivent, travaillent, grandissent, y élèvent leurs enfants ou y passent leur retraite.

Articles en lien avec la Santé-Sécurité au Travail, parus en 2023

Prévention du mal-être

- ▶ [Portrait de François-Régis Lenoir - psy, agriculteur et libre penseur](#)
- ▶ [Prévention du mal être - Les chiffres 2022 d'Agri'Écoute](#)
- ▶ [Plan mal-être en agriculture - Olivier Damaisin : « Prévenir et accompagner »](#)
- ▶ [Transmission - Comprendre les raisons du mal-être des éleveurs](#)
- ▶ [Mal-être du monde agricole - Et si on parlait du travail ?](#)
- ▶ [Détection de la crise suicidaire - Les sentinelles en formation](#)

Zoonose

- ▶ [Grippe aviaire - « On n'en voit pas le bout »](#)
- ▶ [Grippe aviaire - Les éleveurs avicoles dans l'enfer de l'épizootie](#)

Risque chimique

- ▶ [Risques phytosanitaires à la MSA Loire-Atlantique-Vendée - Eric Van Daele : « Ni déni, ni dénigrement »](#)
- ▶ [Maladies respiratoires agricoles - En finir avec la poussière](#)

Enseignement agricole

- ▶ [Enseignement agricole - Les chiffres de la rentrée 2023](#)
- ▶ [Santé-sécurité au travail - Ça tourne au lycée !](#)
- ▶ [Risques phytos : journées de prévention au lycée agricole de Derval](#)
- ▶ [Phytosanitaires : la prévention commence dès le lycée](#)

Filière culture

- ▶ [La prévention en force au Sival 2023 d'Angers](#)

Filière hippique

- ▶ [Jumping de Bordeaux : la préparation du cavalier au cœur de la prévention](#)

Filière forêt/bois

- ▶ [Euroforest - Promenons-nous dans les bois](#)

Filière élevage

- ▶ [Isère - Alpages, dans la peau d'un berger](#)
- ▶ [Prédation : il y a un homme derrière chaque loup](#)



La MSA intervient pour la Santé-Sécurité au Travail des exploitants, salariés, employeurs et chefs d'entreprises agricoles.

Elle agit pour améliorer les conditions de travail et prévenir les risques professionnels en agriculture.

Les conseillers en prévention, les médecins et les infirmiers du travail sont là pour vous aider à trouver des solutions de prévention adaptées à votre situation.



ssa.msa.fr

La bibliothèque en ligne
de la prévention agricole



L'essentiel & plus encore